



2010-04-06

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-URSULE**

LES AFFAIRES MUNICIPALES

www.ste-ursule.ca

LE MOT DU MAIRE

Félicitations aux jeunes de notre Municipalité qui ce sont distingués au championnat de l'est du Canada, compétition TAEKWON-DO le 27 mars 2010. Raphaël St-Charles : or combat et argent forme, Guillaume St-Louis : participation, Jérémy Lessard : or combat et or forme, Sébastien Belzil-Clément : Bronze forme et Laurie Cloutier : participation

Nous aurons besoin de bénévoles pour la rénovation du parc et terrain de jeux qui débutera en mai prochain. Une rencontre aura lieu le lundi 26 avril à 19h30 à la salle du Conseil au centre communautaire.

Recherche de candidats pour animateurs de camp de jour qui débutera à la fin juin pour une durée 7 semaines. Apportez vos curriculum vitae au bureau municipal au plus tard le 3 mai prochain.

Réjean Carle, Maire

Madame Monique Charest partage son prix qu'elle a obtenu lors du dîner des bénévoles en décembre dernier avec madame Huguette St-Antoine Lessard. Félicitations madame St-Antoine Lessard pour tous le temps que vous donnez dans la Municipalité. Vous êtes toutes les deux complices de magnifiques réalisations.



ABRIS TEMPORAIRES (TEMPO)

Les abris temporaires (tempo) même si elles servent à autre chose que pour ranger la voiture et même si elles sont installées à l'arrière de votre maison, ne peuvent pas être installées avant le 1^{er} octobre et **doivent être enlevées au plus tard le 30 avril**, sous peine d'amende.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - PARC DES CHUTES

Invitation à la population. Toute la population est invitée à l'assemblée générale annuelle du Parc des Chutes de Ste-Ursule qui aura lieu jeudi le 8 avril 2010 à 20 heures au Parc des Chutes.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Caroline Viviers
Directrice générale
Parc des Chutes de Sainte-Ursule

MOULIN SEIGNEURIAL DE LA CARRIÈRE DIT SAINT-LOUIS

La Boutique du Moulin ouvrira ses portes samedi le 1er mai.

De tout pour la maison et le chalet en passant par les gourmandises, les trucs beauté et les créations des artisans d'ici et d'ailleurs. Venez découvrir les nouveautés de la saison !

Je vous y attends avec une gaufrette et un café...

Fanny

MOT DU SERVICE INCENDIE

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable. Plusieurs résidants profitent de cette période pour faire le grand ménage de leur terrain. Ils font brûler l'herbe sèche, les amas de branches ou les tas de feuilles mortes. Ces activités vous sont familières ? Avant d'allumer, lisez ce qui suit... Le vent est votre principal ennemi. En un rien de temps, une bourrasque peut emporter votre brûlage et l'étendre, souvent sur de grandes distances. Une négligence peut vous faire perdre la maîtrise de votre feu, incendier la forêt, causer la perte de votre résidence, de votre chalet ou celui de votre voisin. En mettant en pratique ces quelques conseils, vous minimiserez les risques que votre brûlage se propage à la forêt. **Se renseigner auprès de votre directeur incendie monsieur Patrick St-Louis (819-697-7425) afin d'obtenir GRATUITEMENT l'autorisation d'allumer un feu. Avant d'allumer, pensez-y !**

RAPPEL : AVEZ-VOUS CHANGÉ VOS PILES DANS VOS DÉTECTEURS DE FUMÉE EN MÊME TEMPS QUE VOUS AVEZ CHANGÉ L'HEURE À VOS HORLOGES ?

GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

- Un permis est obligatoire si vous faites des rénovations. Téléphonnez au bureau municipal 819-228-4345.

- Le balai mécanique passera dans les rues dans quelques semaines et notre personnel balayera les trottoirs. Mais, si vous décidez de commencer avant, faites seulement des petits tas le long des trottoirs, sinon le balai mécanique doit passer plusieurs fois pour réussir à tout ramasser. Merci beaucoup !

- Même si on a tous hâte que la neige fonde, s'il vous plaît ne la faites pas fondre avec votre arrosoir, ce serait de l'eau potable gaspillée. Vous pouvez toujours l'étendre à la pelle ou laisser faire le soleil. Merci de votre effort pour préserver l'eau potable.

-

INFO BIBLIO

Félicitations à Mathieu Croisetière, natif de Sainte-Ursule qui s'est mérité le 2^e prix de la Société Radio-Canada dans la catégorie Poésie.

Nouvelles acquisitions :

Pour adultes : Monette, Denis : Quatre jours de pluie, David, Michel : Le drame, Un bonheur si fragile, t.2, Sénécal, Patrick : Les sept jours du Talion, Aubry, Suzanne : La vengeance du Lumber Lord, Fanette, t.2, Duff, Micheline : Les méandres du destin, Au bout de l'exil, t.2, Croisetière, Mathieu : La fin des mots.

Pour ados : Robillard, Anne : La renaissance, Les héritiers d'Enkidiev, t.1

Lieu et heures d'ouvertures de la bibliothèque :
215, rue Lessard (centre communautaire)
Lundi : 12h30 à 15h00
Mercredi : 18h30 à 21h00

INFORMATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

* Les 8 gagnants des forfaits-chalets au Parc des Chutes de Sainte-Ursule sont :
- Serge Vallière, Monique Gariépy, Alain Gerbeau, Nicole Bélanger, Rolland Bergeron, François Leblanc, Jacques Lessard, Marcel Gagnon.

BACS ROULANTS

Si vous voulez vous procurer des bacs roulants, appelez au **819-228-4345**. **Vous avez jusqu'au 14 avril pour nous donner votre commande.** La livraison aura lieu en mai. :

Le prix des bacs est :

- Bac 240 litres (récupération) : 75,00 \$ / unité
- Bac 360 litres (récupération) : 85,00 \$ / unité
- Bac 240 litres (déchets) : 75,00 \$ / unité
- Bac 360 litres (déchets) : 85,00 \$ / unité

CONSULTATION PUBLIQUE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LOUP

Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche

L'organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche a été créé en 2004. Le mandat principal de l'organisme est de réaliser un Plan Directeur de l'Eau (PDE) dans le but de créer un **plan d'action** qui découle d'une vision commune et partagée. Pour ce faire, nous demandons votre participation afin de recueillir vos préoccupations majeures sur votre territoire.

Nous tiendrons trois consultations publiques sur le territoire du bassin versant de la rivière du Loup, dont la première se déroulera à Yamachiche pour le secteur sud et les deux autres se tiendront respectivement à Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts.

Nous vous attendons en grand nombre !

Date : **Jeudi 15 avril 2010**

Heure : **19h00**

Lieu : **La Porte de la Mauricie
Salle Manereuil**

4, Boulevard Sainte-Anne
Yamachiche, Qc, G0X 3L0

Pour information :

Tél. : 819.296.2330

Courriel : info@obvrly.ca

Site Internet : www.obvrly.ca





La Sûreté du Québec vous informe



À l'approche de la belle saison, nous verrons apparaître les cyclomoteurs qui sont de plus en plus populaires auprès des jeunes. Cependant, ils se doivent de respecter le Code de sécurité routière à défaut de s'exposer à des conséquences légales tout comme un conducteur de véhicule automobile.

Pour débiter, l'âge légal pour conduire un cyclomoteur au Québec est de 14 ans avec un permis de conduire de classe 6D. Ce permis en est un de type tolérance zéro concernant l'alcool au volant assorti de 4 points d'inaptitudes. L'autorisation des parents pour les moins de 16 ans est nécessaire pour obtenir ce genre de permis.

Pour ce qui est de la circulation, vous devez respecter le Code de sécurité routière sous peine de sanction et d'amende. Cela inclut le respect des arrêts obligatoires, les limites de vitesse, la tolérance zéro pour l'alcool. Depuis décembre 2008, il est interdit de transporter des passagers si vous avez moins de 16 ans. Pour les 16 ans et plus si vous transportez des passagers, assurez-vous que votre cyclomoteur est équipé en conséquence.

En résumé, voici quelques règles essentielles :

- *Vous ne pouvez transporter de passager sur votre cyclomoteur si vous êtes âgé de moins de 16 ans.*
- *Obligation de maintenir allumer votre phare avant en tout temps.*
- *Obligation de porter un casque réglementaire.*
- *Obligation de demeurer assis en tout temps et de tenir le guidon.*
- *Interdiction de circuler sur un chemin à accès limité (autoroute).*
- *Interdiction de modifier le système d'échappement ou les composantes mécaniques du cyclomoteur.*
- *Présence obligatoire des 2 miroirs, odomètre, feux de positions, support à cyclomoteur, bref de tout l'équipement original et doit être en bon état de fonctionnement.*

Nous vous souhaitons un bel été au volant de votre cyclomoteur et nous vous invitons à communiquer avec nous ou avec la SAAQ pour obtenir de plus amples détails.

Sergent Gaétan Beaulieu

Sûreté du Québec

MRC de Maskinongé

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL – 1^{er} MARS 2010

- ✎ Renouvellement des assurances générales municipales.
- ✎ Autorisation pour implantation de la téléphonie IP au bureau municipal.
- ✎ Nomination du projet domiciliaire « Domaine Lac des Sœurs » en tant que coup de cœur municipal au gala des Sommets Desjardins organisé par la Chambre de Commerce.

DATE - ORDRE DU JOUR - PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion publique du Conseil municipal aura lieu lundi le 12 AVRIL 2010 à 20h00.

- ✎ Règlements applicables par la Sûreté du Québec
- ✎ Règlement d'emprunt assainissement des eaux usées
- ✎ Résultat des soumissions pour le projet d'assainissement des eaux usées à Fontarabie
- ✎ Résultat des soumissions pour le projet d'aménagement du parc des loisirs

Votre Conseil municipal



AVRIL 2010

Dim.

Lun.

mar.

mer.

jeu.

ven.

sam.

				1	2	3
4	5	 6 Récupération Réunion citoyens 19h30 Fêtes 175 ^e	7	8	 9 Ordures	10
11	12 Conseil municipal	13	14 MRC de Maskinongé	15 Régie d'aqueduc	 16 Ordures	17
18	19	 20 Récupération	21	22	 23 Ordures	24
25	26	27	28	29	 30 Ordures	30

Veillez prendre note que les ordures sont ramassées à chaque semaine à partir du 15 avril.